

10 conseils pour démarrer une activité à son compte Guide pratique

(rédigé le 30.06.2025)

Se lancer à son compte en Suisse offre une belle liberté, mais implique aussi des responsabilités, notamment sur le plan administratif et comptable. Une gestion rigoureuse de sa comptabilité est essentielle, non seulement pour avoir une vision claire de son activité, mais aussi pour éviter de mauvaises surprises avec les administrations fiscales et sociales.

Voici 10 conseils concrets pour vous aider à garder le contrôle sur vos finances et exercer votre activité en toute sérénité.

1. Bien choisir sa forme juridique

Avant de débuter, posez-vous la question de la forme juridique la plus adaptée : entreprise individuelle, Sàrl ou SA. Chacune a ses implications en matière de fiscalité, de responsabilités, de charges sociales et de comptabilité. Ce choix peut évoluer avec la croissance de votre activité.

2. Tenir une comptabilité organisée dès le début

Même si la loi autorise une comptabilité simplifiée pour les revenus annuels inférieurs à CHF 500'000, mieux vaut instaurer dès le départ des habitudes claires : suivi des entrées/sorties, classement des justificatifs, rapprochements bancaires mensuels. Cela vous évitera des maux de tête à la fin de l'année.

3. Séparer les comptes personnels et professionnels

Utilisez un compte bancaire dédié à votre activité professionnelle. Cela facilite non seulement votre comptabilité, mais renforce aussi votre crédibilité auprès de vos clients et partenaires.

4. Émettre des factures conformes

Vos factures doivent contenir plusieurs éléments obligatoires : votre nom ou celui de l'entreprise, l'adresse, le numéro IDE, les coordonnées du client, la date, le détail des prestations, le montant HT/TTC et la TVA si vous êtes assujetti. Une facture bien faite est la base d'une bonne gestion.

5. Anticiper la TVA

Dès que votre chiffre d'affaires annuel dépasse CHF 100'000, vous devez vous inscrire à la TVA. Il est aussi possible de s'y assujettir volontairement. Choisissez avec soin votre méthode de décompte (effective ou taux de la dette fiscale nette) selon la nature de votre activité.

6. Conserver tous les justificatifs

Conservez systématiquement toutes vos pièces comptables (factures, quittances, contrats, etc.), idéalement sous format numérique et classées par date. En cas de contrôle, l'absence de justificatifs peut vous coûter cher.

7. Gérer correctement vos charges sociales

Vous devez vous affilier à une caisse AVS et payer les cotisations (AVS, AI, APG, LPP, LAA).

8. Provisions fiscales : mieux vaut prévenir que guérir

Malgré les acomptes versés, les entrepreneurs paient leurs impôts et charges sociales a posteriori. Prévoyez donc des réserves, en mettant de côté un pourcentage de vos revenus bruts

www.comptarial.ch



9. Utiliser des outils numériques adaptés

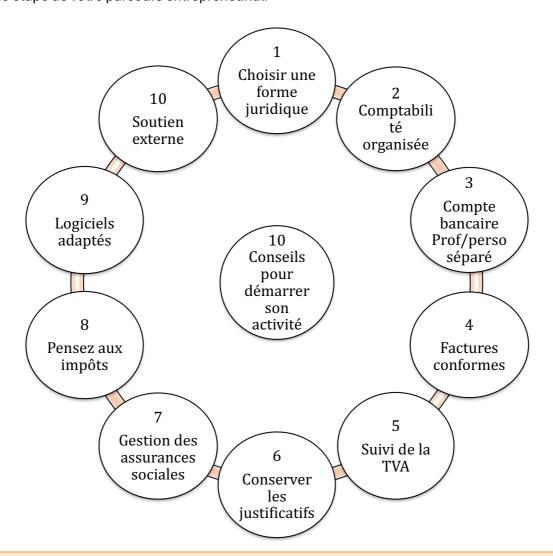
De nombreux logiciels de comptabilité suisses comme Crésus, Winbiz ou Banana permettent de simplifier la facturation, la gestion de la TVA, le suivi des paiements et l'édition des rapports comptables.

10. Se faire accompagner par une fiduciaire

Même si vous tenez vous-même votre comptabilité, il est vivement recommandé de la faire vérifier régulièrement par un professionnel. Une fiduciaire peut vous aider à optimiser votre fiscalité, respecter les obligations légales et gagner un temps précieux.

En conclusion

La comptabilité ne doit pas être négligée. Une gestion sérieuse dès le départ vous évitera bien des tracas et vous permettra de piloter votre activité avec confiance. Si vous avez des questions ou souhaitez un accompagnement personnalisé, **notre fiduciaire est à votre écoute** pour vous aider à chaque étape de votre parcours entrepreneurial.



Fiduciaire = Sérénité + Optimisation